

## **Instructions concernant le formulaire de départ**

Le formulaire d'évaluation de risque des fonctionnaires de l'ONU QUITTANT les pays où la transmission de la maladie à virus Ebola est répandue et intense, DOIT être complété par un personnel de santé du service médical, c'est-à-dire un médecin ou infirmier(ère) agréé par l'ONU.

A l'arrivée du fonctionnaire au service médical, la température doit être prise de façon à déterminer si oui ou non l'EPI doit être porté pendant la consultation. Si le patient a de la fièvre supérieure ou égale à 38°C, l'EPI (équipement de protection individuelle) doit être porté, d'après la POS (procédure opérationnelle standard) en place, sinon, la procédure habituelle doit être suivie.

Ce formulaire doit être complété au maximum 48 heures avant le départ du pays où sévit la maladie à virus Ebola. Si le fonctionnaire vient plus de 2 jours avant son départ, il est nécessaire de s'assurer que la personne reviendra durant ces 48 heures pour évaluation.

**Section A** : Information Personnelle : n'a pas besoin d'être complétée par le médecin ou infirmier (ère) agréé, c'est la SEULE partie à être remplie par le fonctionnaire.

**Section B** : Signes et symptômes : doit être conduite sous forme de questions-réponses. Le médecin ou l'infirmier (ère) doit demander au fonctionnaire : " Lors des 21 derniers jours, avez-vous été ...?". Cocher "oui" ou "non" en fonction des réponses obtenues. S'il y a des informations relatives au signe ou symptôme particulier, la colonne "commentaire" permet de formuler une explication.

Une fois la liste des symptômes complétée, demander au fonctionnaire si il présente d'autres symptômes. Préciser ces symptômes, si le cas est, dans l'espace situé en dessous du tableau. Si le fonctionnaire répond "oui" à l'un des symptômes répertorié dans le tableau, il est impératif de noter la date initiale, même approximative, des symptômes. Cela permettra de mieux évaluer/juger la gravité de la situation.

Une fois les renseignements collectés et en fonction de la compatibilité des symptômes avec la maladie à virus Ebola, le jugement médical permettra de classer les symptômes comme étant :

- Symptômes compatibles avec la maladie à virus Ebola,

- Symptômes non compatibles avec la maladie à virus Ebola. Spécifier la condition :
- Asymptomatique

Si par exemple, le fonctionnaire a éprouvé de la difficulté à respirer (symptôme compatible avec la maladie à virus Ebola), mais a une histoire d'asthme et ne présente pas d'autres symptômes, la personne sera classifiée comme:

- "Symptômes non compatibles avec la maladie à virus Ebola. Spécifier la condition : asthme"

**Section C** : L'évaluation des facteurs de risque épidémiologiques a pour but de trouver toute exposition que le fonctionnaire a eu avec la maladie à virus Ebola. Une fois encore, cette section doit être conduite sous forme de questions-réponses : " Lors des 21 derniers jours, avez-vous été..... ?". Comme dans la section B, cocher "oui" ou "non" en fonction des réponses obtenues. S'il y a des informations relatives au signe ou symptôme particulier, la colonne "commentaire" permet de formuler une explication. Pour certaines des questions, il est important de savoir si le fonctionnaire portait l'EPI. La dernière question de cette section est un "attrape tout", si pour une raison ou une autre le fonctionnaire a un doute sur l'exposition a des liquides organiques.

En fonction des réponses aux questions concernant le risque d'exposition, le jugement médical permettra de classier selon les catégories ci-dessous :

- Risque d'exposition élevé
- Risque d'exposition bas
- Pas de risque d'exposition identifiable

**Section D** : L'évaluation finale, est basée sur le risque d'exposition et les signes et symptômes. En fonction des réponses obtenues dans les sections B et C, le jugement médical permettra de classier selon les catégories ci-dessous :

- Cas suspect de maladie à virus Ebola
- Personne malade, mais qui n'est pas un cas suspect de maladie à virus Ebola
- Personne asymptomatique mais possible contact avec un cas suspect de maladie à virus Ebola
- Personne asymptomatique sans risque d'exposition identifiable

Il est impératif de suivre les indications de la colonne « réponse/action » en fonction de la catégorie dans laquelle le fonctionnaire se trouve.

Une fois complété, garder une copie de ce formulaire dans le service médical, donner une copie au fonctionnaire (pour le cas où il effectue plusieurs trajets durant le voyage ou visite plus d'une mission) et envoyer par courriel une copie au médecin du service médical du lieu d'affectation d'origine où le fonctionnaire retourne à la fin de sa mission. Si le lieu d'affectation du fonctionnaire n'a pas de service médical, transmettre le formulaire au médecin examinateur de l'ONU, dans le pays en question. Et si le lieu d'affectation n'a pas de médecin examinateur de l'ONU, envoyer le formulaire au médecin traitant du fonctionnaire.

Pour accéder à la liste des médecins examinateurs de l'ONU, visiter :  
[https://iseek-newyork.un.org/webpgdept124\\_5?dept=124](https://iseek-newyork.un.org/webpgdept124_5?dept=124)

Remarque : Le formulaire de départ n'est à envoyer à New York, que si le lieu d'affectation du fonctionnaire est New York.